LEVEL
ONE

MESTRE 1961 7e Année - N° 29

# CAHIERS
# DU CERCLE ERNEST RENAN

POUR LIBRES RECHERCHES
D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

*TRIMESTRIELS*

*La Danse rituelle*
*dans l'Eglise ancienne* . . . . Gillis P : son WETTER

*CERCLE ERNEST RENAN*
Fondateur : P. Alfaric

3, *Rue Récamier, PARIS VII*e

C. C. P. Paris 10.606-47

# ORIGINE ET BUT DU CERCLE ERNEST-RENAN

Le « Cercle Ernest Renan pour libres recherches d'histoire du Christianisme » est né de propos familiers échangés entre amis sur la genèse de l'Eglise, sur certains aspects de son histoire et sur ses tendances actuelles. Il nous est vite apparu qu'il serait opportun de nous rencontrer à intervalles réguliers et de nous adjoindre des camarades animés du même esprit qui deviendraient, en toute cordialité, des collaborateurs. Ainsi a été élaboré, dès 1950, un premier programme destiné à une publicité restreinte, dont l'extrait suivant donne la substance :

« Nous sommes quelques-uns à penser qu'il serait opportun de constituer un groupe vivant et agissant, destiné à faciliter les échanges de vues et de renseignements, les recherches personnelles et la diffusion des résultats acquis, en tout ce qui concerne les origines lointaines ou proches du Christianisme, les facteurs de son évolution, la nature et la portée de son rôle social.

« Un tel organe de liaison peut être en tout temps très utile. Nous le jugeons, aujourd'hui, indispensable. D'une part, en effet, l'Eglise se montre plus entreprenante et novatrice que jamais. D'autre part, des documents inédits comme ceux des manuscrits, vraisemblablement esséniens, découverts depuis peu à l'ouest de la Mer Morte, viennent s'ajouter à ceux que nous ont déjà livrés d'autres découvertes du même genre et aux innombrables écrits, depuis longtemps connus, qui restent encore enveloppés de mystère.

« En raison du programme envisagé, notre groupe s'intitule « Cercle Ernest Renan », comme d'autres Cercle Descartes, Cercle Claude Bernard, Cercle Anatole France, Cercle Paul Langevin. Il n'a pas plus l'intention de s'en tenir à la pensée de Renan que ses pareils à celle de Descartes et de Claude Bernard, de France et de Langevin. Il veut seulement se mettre, comme eux, sous le patronage moral d'un grand esprit qui donna un bel exemple de pensée libre, de recherche audacieuse, de dévouement à la science, et qui serait le premier aujourd'hui à vouloir se dépasser lui-même.

« Tous ceux que ce programme attire seront chez nous les bienvenus. Tous sont invités à nous dire leurs désirs, à nous proposer leurs suggestions, à nous faire bénéficier de leur collaboration.

« Nos réunions seront en principe, mensuelles. Nous en donnerons un aperçu sommaire dans un « Bulletin » paraissant tous les mois.

« Par son intermédiaire, nous nous tiendrons en liaison étroite avec ceux de nos adhérents qui ne pourraient assister aux réunions. Il nous sera donc possible de recruter des adhésions en province et de constituer ainsi à travers le pays un bloc puissant d'esprits libres capables de se prononcer en connaissance de cause sur la vie et l'action des croyances communes. »

L'appel fut entendu par beaucoup et nous amena des adhesions nombreuses dont la liste n'a cessé de s'allonger et donne un total déjà imposant.

# LA DANSE RITUELLE DANS L'ÉGLISE ANCIENNE

La danse rituelle est un phénomène connu de tous les historiens des religions. Elle tient surtout une grande place dans les cultes des peuples primitifs. Comme survivance elle s'est perpétuée dans les coutumes religieuses du monde antique. Tout le monde connaît la procession orgiaque des mystes de Dionysos, qui se déroulait en tumulte, et non sans que les spectateurs en fussent parfois choqués. Il suffit également de rappeler les processions bruyantes qui avaient lieu à Rome et ailleurs dans les calendes de janvier. Les danses qui se pratiquaient dans les mystères helléniques semblent avoir été moins remarquées. Et jusqu'à présent, bien que le fait ne soit pas sans quelque signification, l'on n'a pas donné non plus attention à ce que les anciens chrétiens se mirent quelquefois en ronde ou exécutèrent des pas de danse dans les réunions de culte.

## I

Lucien (*De dea syria*, 50), décrivant les fêtes orgiaques de la déesse syrienne, montre la foule entourant les prêtres : les uns jouent de la flûte, d'autres font résonner les cymbales, d'autres exécutent des chants sacrés ; mais il arrive que la frénésie se communique aux simples assistants, et que des gens venus en spectateurs sont entraînés dans la sarabande. Danse orgiaque, très vivante, et, comme toujours, en rapport avec musique instrumentale ou chants religieux.

Une description analogue, et non moins vivante, du culte de la déesse syrienne en dehors de son pays, se lit dans Apulée (*Metam.* VIII, 27)...

L'hypothèse qui fait dériver des anciens drames rituels la tragédie grecque a beaucoup de vraisemblance. Une fresque d'Herculanum (maintenant à Naples), qui se rapporte au culte d'Isis, montre les mystes divisés en deux chœurs entre lesquels se tiennent des prêtres portant de l'eau du Nil, des sistres ou des bâtons : très probablement ces chœurs exécutaient en mesure et des chants et des danses.

Eu égard à ces témoignages, la danse sacrée n'est pas à traiter d'exception dans le monde gréco-romain. Elle semble avoir été surtout pratiquée dans les cultes de mystères et les avoir marqués de son empreinte...

Le Juif Philon, dans son traité *De vita contemplativa*, a décrit l'existence de ces thérapeutes dont le genre de vie ressemblait tellement à celui des chrétiens parfaits que certains chrétiens ont voulu reconnaître en eux des adeptes de leur propre religion. Thèse impossible à soutenir, si l'on remet les thérapeutes à la place qui leur appartient dans l'histoire générale des religions.

Philon (*De vit. cont.*, 67-69) décrit les repas religieux des thérapeutes, et la façon dont il s'exprime donne à penser qu'il répond aux accusations calomnieuses qui avaient cours dans le vulgaire contre ces ascètes. Il insiste sur ce que les associés étaient tous remplis de sagesse, bien que les deux sexes fussent représentés parmi eux. Les femmes thérapeutes sont des vierges qui gardent leur pureté, non par contrainte mais par amour de la sagesse. Les enfants qu'elles mettent au jour ne sont pas des êtres mortels, mais immortels, qu'elles produisent par leurs propres forces : ce sont fruits de l'âme. Ces assertions se comprennent plus aisément si elles contiennent une justification des thérapeutes, une réfutation implicite de ceux qui suspectaient de débauche leurs repas sacrés et leurs exercices religieux.

Par rapport à notre sujet les coutumes des thérapeutes sont d'un grand intérêt, parce que l'on y rencontre une sorte de danse. Philon écrit (*De vit. cont.*, 83-90) : « Après le repas sacré ils célèbrent une veille, et cette veille est célébrée comme il suit. Tous se tiennent ensemble debout, et au milieu de la salle deux chœurs se forment d'abord, l'un d'hommes, l'autre de femmes ; pour chaque chœur le plus estimable et le meilleur est choisi comme conducteur et chef. Ensuite ils chantent des hymnes en l'honneur de Dieu, qui ont été composés sur plusieurs mètres et tons, tantôt chantant tous ensemble, tantôt en chants alternés, avec agitation des mains et danses, proférant en inspiration divine et chants de procession et chants à exécuter en place, et modulant strophes et antistrophes en rapport avec la danse. Ensuite, après que chaque chœur s'est retiré à part, comme, dans les bacchanales, ceux qui sont enivrés du vin cher au dieu, ils se rejoignent, et de deux chœurs n'en font plus qu'un. » D'après Philon, il y aurait là une figuration du passage de la mer Rouge, les hommes et les femmes d'Israël ayant ainsi dansé quand les Egyptiens eurent péri dans les flots ; Moïse et sa sœur Miriam avaient été alors les coryphées des danses.

Mais Philon tient à dire que tout se passe très honnêtement et dévotement. « Belles sont les pensées, belles aussi les expressions, saints les choristes ; et le but des pensées, des expressions et des choristes est la piété. Enivrés donc jusqu'au matin, de cette belle ivresse, sans avoir la tête lourde ni fermer les yeux, mais plus éveillés qu'en se réunissant pour le festin, les yeux et le corps entier tournés vers l'orient, dès qu'ils voient le soleil se lever, étendant les mains vers le ciel, ils demandent bonne journée, vérité, perspicacité d'entendement. Après ces prières ils se retirent chacun en sa cellule. »

Nous avons ici des hymnes et des mélodies que le coryphée entonne ou chante avant les mystes dont il dirige le chant et les danses ; puis des chœurs qui, pour commencer, chantent et dansent séparément, mais ensuite se mêlent dans un exercice commun, le tout finissant par une salutation au dieu qui se manifeste, c'est-à-dire le soleil. Selon la description qui nous est donnée, tout se passait gravement et tranquillement. Pourtant certaines formules donnent à réfléchir : la belle ivresse qui peut être comparée au transport des bacchantes ; aussi la subite inspiration d'hymnes divers. N'est-ce pas pour écarter l'idée d'une ébriété réelle que l'on insiste tant sur la pleine lucidité d'esprit que les thérapeutes gardent jusqu'à la fin, et pour écarter la suspicion de désordre que tout est dit se passer en honnêteté et piété ?

Aussi bien y a-t-il à considérer ce que Philon écrit au commencement de son traité (*De vit. cont.*, 11-13) : « La secte des thérapeutes, préalablement instruite à voir, peut tendre à la vision du Dieu vivant, passer au delà du soleil visible, et ne jamais abandonner cette règle qui conduit au parfait bonheur. Ceux qui s'appliquent à cette discipline religieuse, non par influence de coutume, par avis ou recommandation d'autres personnes, mais ravis d'un amour céleste, entrent comme les bacchants et corybantes, en transport d'enthousiasme jusqu'à ce qu'ils voient l'objet de leur désir » ; et alors ils pensent « avoir déjà terminé leur vie mortelle ». Nous avons certes le droit de mettre cette notice en rapport avec le culte célébré par les thérapeutes. Ceux-ci, dans leurs exercices religieux, sont, comme les mystes de Dionysos, pris d'un ἔρως divin, ils tombent en extase, ils ont des visions où leur dieu se découvre à eux. Les coutumes rituelles des thérapeutes sont donc apparentées aux danses des mystères. Ce que dit Philon touchant l'imitation de la danse exécutée par Moïse et Miriam en réjouissance pour la submersion des Egyptiens n'est qu'une explication trouvée après coup pour rendre compte de la coutume déjà existante.

## II

La pratique de la danse rituelle ayant été ainsi répandue dans le monde antique, il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'en ont pu connaître les chrétiens des premiers temps. Assurément la danse n'était pas un élément ordinaire de leur culte ; il s'agit plutôt de savoir si elle a eu quelque place dans leurs services religieux.

C'est chose remarquable que, lisant le traité de la Vie contemplative, Eusèbe de Césarée et plus tard Jérôme aient pensé reconnaître des chrétiens dans les thérapeutes, et dans leur service religieux le culte chrétien. Eusèbe estime que les thérapeutes ne peuvent être que des chrétiens, et cela en regard des mouvements singuliers auxquels donnent lieu les repas de ces ascètes. Philon aurait décrit « la vie des hommes apostoliques » (*H. e.* II, 18),

et Eusèbe croit l'avoir décrite à son tour en analysant Philon. « Qu'est-il besoin après cela de parler de leurs assemblées en un même lieu, et de leurs occupations, celles des hommes à part, et celles des femmes à part, dans le même endroit, (de rappeler) leurs exercices qui maintenant encore se pratiquent chez nous, principalement ceux que nous avons accoutumé d'accomplir, au temps de la passion du Sauveur, en jeûnes, veilles et méditations des saintes Ecritures. Dans ce que rapporte l'auteur dont nous parlons se trouve la coutume que nous seuls observons jusqu'à maintenant, les veilles de la grande fête et les exercices qu'on y pratique, ainsi que les hymnes que nous avons l'habitude de chanter. Il dit comment, l'un d'eux chantant seul en observant soigneusement le rythme, les autres l'écoutent en silence et chantent ensuite avec lui la fin des hymnes ; comment aussi, ces jours-là, ils couchent par terre sur une natte, ils ne boivent absolument pas de vin, — Philon le dit expressément, — s'abstiennent de toute espèce de viandes, n'ayant d'autre breuvage que l'eau et ne prenant avec le pain que du sel et de l'hysope » (*H. e.* II, 21-22).

Ainsi des exercices, de la musique et des hymnes semblent avoir été associés aux repas des chrétiens, surtout pendant « la fête de la passion du Sauveur ». Quand on rapproche du texte d'Eusèbe celui de Philon, et qu'on suit le parallélisme indiqué par Eusèbe lui-même, on ne peut guère s'empêcher de reconnaître chez les chrétiens les processions et les danses rituelles des thérapeutes, bien qu'Eusèbe ne fasse pas mention expresse de celles-ci, et qu'il signale seulement en propres termes les hymnes et les chants alternatifs des coryphées et des chœurs comme étant le trait principal des fêtes nocturnes. Le mouvement des pieds et des mains semble être le complément nécessaire du chant pour les êtres primitifs, et l'on peut dire que le chant suppose des mouvements et des gestes de danse (1).

Une description de Clément d'Alexandrie n'est pas sans analogie avec ce que nous venons de lire dans Philon et dans Eusèbe. Nous lisons (*Protrepticos*, XII, 120, 1) : « Viens, ô homme en folie, non appuyé sur le thyrse, non couronné de lierre, jette la mitre, jette la nébride, dégrise-toi. Je veux te montrer le Logos et les mystères du Logos... Les filles de Dieu, les belles agnelles ont leurs transports, elles célèbrent les saintes orgies du Logos, incitant à une ronde calme. Le chœur, ce sont les justes, c'est l'hymne au roi de toutes choses. Les vierges chantent louange, les anges chantent gloire, les prophètes parlent, le bruit de la musique retentit, on accourt au thiase... O vrai mystère des saints ! O pure lumière !

(1) Il semblerait que, dans la pensée d'Eusèbe, les abstinences et le jeûne préliminaires à la réjouissance pascale soient comptés parmi les exercices, si même ils n'en sont l'élément principal ; mais on ne voit pas où Eusèbe a pu reconnaître l'hommage au Christ ressuscitant, si ce n'est dans la salutation des thérapeutes au soleil levant. L'on ne doit pas oublier que le Christ est « le soleil du salut ». — *N.D.L.R.*

On m'introduit à la vision des cieux et de Dieu, je deviens saint en étant initié ; le Seigneur fait hiérophante et il marque le myste en l'illuminant ; il présente le croyant au Père pour être gardé éternellement. Telles sont les cérémonies de mes mystères. Si tu veux, fais-toi initier aussi, et tu entreras avec les anges dans la ronde qu'ils mènent autour du Dieu incréé, impérissable et seul vrai, et où chante avec nous le Logos de Dieu. »

Il est vrai que Clément lui-même dit parler en métaphores mais cette description vivante n'a guère pu être conçue en dehors de toute réalité. Tant de traits y sont cités des coutumes païennes que quelque chose doit y être signifié des initiations et expériences chrétiennes. On doit remarquer, par exemple, l'apparition des anges, les discours des prophètes, la danse et le chant du Logos, la marque de la croix, toutes choses qui probablement sont en rapport avec les rites du culte chrétien. Qu'Eusèbe pense retrouver les formes du culte chrétien chez les thérapeutes, nous nous l'expliquons mieux si la description de Clément vise des procédés concrets. Cette description prouve du moins que les impressions suggérées par le culte chrétien étaient, en substance, les mêmes que celles des cultes païens, ce qui suppose la ressemblance des rites.

On ne doit pas s'attendre pourtant à ce que, sur le point spécial qui nous occupe, cette ressemblance aille très loin ni qu'elle soit largement attestée. Les témoignages formels ne font pourtant pas défaut, bien qu'ils existent surtout pour certains cercles chrétiens qui étaient aux frontières ou en marge de l'Eglise catholique. Le plus clair de ces témoignages et le plus détaillé est celui que fournissent les Actes de Jean (c. 94) : « Avant que (le Seigneur) fût pris par les Juifs..., nous ayant tous rassemblés, il dit : « Avant que je leur sois livré, chantons le Père, et allons ainsi à ce qui doit arriver. Nous ayant donc ordonné de former une ronde en nous tenant par les mains, lui-même se mit au milieu de nous et dit : « Vous me répondrez : Amen. » Il entonna donc un hymne et dit : « Gloire à toi, Père ! » Et nous, tournant à la ronde, nous répondîmes : « Amen » — Gloire à toi, Logos ; gloire à toi, Grâce ! — Amen. — Gloire à toi, Esprit, gloire à toi, saint ; gloire à ta gloire ! — Amen. — Une Ogdoade chante avec nous. — Amen. — La Douzaine en haut danse la ronde. — Amen. — Tout en haut prend part à la danse. — Amen. — Qui ne danse pas ne sait pas ce qui va venir. — Amen. » Etc. Après l'hymne, le Christ dit : « Toi qui danses, considère ce que je fais (à savoir), que c'est ta (souffrance) à toi, la passion de l'homme, que je vais souffrir. »

Ainsi la danse unit au Christ le monde et les hommes croyants. Et ce rite caractéristique est commémoratif de la mort du Sauveur. Du reste l'économie du rite, avec chant et répons, est parfaitement claire. Jésus, au milieu de la ronde, a le rôle du coryphée et chante pour les disciples qui dansent et qui répondent : Amen. Jésus est censé avoir institué cette danse en y présidant visiblement cette première fois, la veille de sa mort. La danse tient ici la place

de la cène eucharistique dans les trois premiers évangiles. Comme cette substitution ne peut être due au hasard, on y doit reconnaître et la haute signification et l'importance qu'avait la danse rituelle dans ce milieu chrétien. Le Christ est censé présent à cette danse comme il l'est à la cène ; et il est présent avec tous les êtres divins (ogdoade, etc.).

Du reste, ce que nous voyons ici pratiqué l'a été parmi des croyants irrépréhensibles en ce qui regarde les mœurs. Les priscillianistes, au IVe siècle, se servaient de l'hymne qui vient d'être cité, et Augustin les a combattus. D'après le même Augustin, notre hymne aurait été pareillement en crédit chez les manichéens. Mais cet hymne-là suppose et commande la danse. C'est de cette façon qu'il peut être exécuté en chant alternatif par le coryphée et le chœur, selon qu'il nous est décrit. Le témoignage des Actes de Jean vient donc fort utilement compléter ceux de Clément d'Alexandrie et d'Eusèbe.

D'autres traces de la même coutume sembleront moins isolées et de plus grande portée qu'on n'était accoutumé à le penser. On peut voir, dans un sermon d'Augustin (*Serm.* CCCXI, *Patr. lat.* XXXVIII, 1415), que les chrétiens d'Afrique dansaient à la fête des martyrs et que cette pratique avait été récemment supprimée comme abusive et scandaleuse.

... Augustin a connu comme coutume des chrétiens d'Afrique la danse rituelle, coutume depuis peu réprouvée et que lui-même condamne énergiquement. On pourrait croire aussi que ces danses n'étaient usitées qu'aux fêtes des martyrs. Mais on dirait que la pratique s'était autorisée ou tout au moins défendue au moyen de la parole évangélique dont Augustin éprouve le besoin de donner un commentaire inoffensif (1).

Le canon 60 du *Cod. Eccl. Afric.* contient un règlement sur la matière et montre que cette coutume de la danse rituelle n'était point particulière à l'Eglise d'Afrique : « Illud etiam petendum ut quoniam contra præcepta divina convivia multis in locis exercentur..., maxime cum etiam in natalibus beatissimorum martyrum per nonnullas civitates et in ipsis locis sacris talia committere non reformidant. Quibus diebus etiam, quod pudoris

---

(1) Il n'est pas sans intérêt de constater que le même texte en ses deux éléments : « Nous vous avons joué de la flûte et vous n'avez pas dansé, nous avons fait lamentation et vous ne vous êtes pas frappé la poitrine », est visé dans les Actes de Jean, *loc. cit.* : « Je veux jouer de la flûte, dansez tous ! — Amen. — Je veux faire lamentation, gémissez tous ! — Amen. » Mais, dans l'hymne, l'allusion à la danse n'est pas pour en faire l'apologie, qui est encore superflue. Le rapport serait plutôt avec les deux parties du rituel pascal, le deuil pour la passion, la danse joyeuse pour le salut et la résurrection, les cris de douleur comme les hymnes d'allégresse comportant des mouvements et gestes appropriés. — *N.D.L.R.*

est dicere, saltationes sceleratissismas per vicos atque plateas exercent, ut matronalis honor et innumerabilium fæminarum pudor, devote venientium ad sacratissimum diem injuriis lascivientibus appetatur, ut etiam ipsius sanctæ religionis pene fugiatur accessus. » — Ici encore la danse est associée aux fêtes des martyrs, et il y a de plus le repas. Comme il arrive assez souvent, les danses semblent avoir donné lieu à des obscénités et à des licences de toutes sortes, qui obligeaient les femmes honnêtes à se retirer de telles assemblées. D'où suit interdiction absolue de la danse. Repas et danse se présentent aussi conjoints dans le 60e canon de Laodicée : « Il ne faut pas que les chrétiens qui vont à des noces fassent des ballets ou danses, mais ils doivent dîner ou déjeuner avec dignité, comme il sied à des chrétiens. »

La défense suppose la coutume. On a fini par condamner la danse comme telle, à cause des abus. Mais la coutume était assez invétérée, et les danseurs la jugeaient d'assez grande importance pour qu'il ait été nécessaire d'insister sur la prohibition. Que les défenseurs de la danse y aient attaché une signification religieuse, c'est ce qui semble résulter du témoignage d'Ambroise. Celui-ci, tout comme Augustin, s'emploie à exorciser par l'allégorie le passage évangélique où il est parlé de la danse (Math., xi, 17 ; Luc, vii, 32), comme si les partisans de celle-ci avaient voulu s'en autoriser. Commentant (*De pœnitentia*, II, 6) le texte de l'évangile, l'évêque de Milan dissuade ses lecteurs de le vouloir entendre comme se rapportant à des danses déréglées. Les danses des chrétiens doivent être comme celle que David a exécutée devant l'arche du Seigneur. Mais l'on peut voir que, malgré son essai d'interprétation allégorique, il en vient finalement à ne pas condamner toutes les danses : il admet les danses honnêtes qu'il trouve associées au culte. Si tout s'y passe dignement, la danse est une coutume chrétienne, un élément des fêtes chrétiennes. Mais les abus qui s'y introduisent si facilement obligent les chefs des Eglises à combattre la danse elle-même, si enracinée que soit cette coutume dans la tradition.

On peut voir cependant par le cas d'Ambroise que tout le monde n'a pas condamné la danse absolument ni tout de suite. Ce cas même peut servir à en éclairer d'autres et à augmenter le nombre des témoignages favorables. Clément d'Alexandrie, chez qui nous avons déjà trouvé des traces de la danse rituelle, décrit la prière des chrétiens, que Dieu entend, même si l'on prie en silence : « Nous tendons en haut notre tête et nous levons nos mains vers le ciel, et même nous remuons les pieds pour l'invocation commune, à la fin de la prière. Ainsi suivons-nous l'impulsion de l'esprit vers la nature intelligible, et, essayant de soulever de terre le corps avec l'esprit, élevant en l'air l'âme rendue ailée par le désir des plus grandes choses, nous la contraignons d'entrer dans le sanctuaire, en tout mépris du lien de chair. » (*Strom.* VII, vii, 40 ss. : cf. *Paedag.* I, v, 16, 3). Il est ici question de mouvements réglés qui sans doute sont analogues aux danses. Le résultat en

est le même : l'extase. Celui qui danse perd l'usage ordinaire des sens, il s'abstrait de toutes les choses terrestres, et il se trouve libre d'atteindre le ciel.

L'usage de la danse rituelle est surtout attesté pour certains milieux hérétiques. Nous l'avons rencontré chez les priscillianistes et les manichéens, qui en trouvaient une sorte de recommandation divinement authentique dans les Actes de Jean. Or Epiphane (*Haer*, LXXX, 8-9) nous dit des messaliens qu'ils pratiquent les mêmes danses que les thérapeutes et qu'ils s'autorisent pareillement de l'exemple donné par Moïse et Miriam. Epiphane lui-même paraît trouver l'exemple bon à suivre ; ce qu'il blâme est que les hommes et les femmes se mêlent; cela n'est point à faire ; ce n'est pas ainsi qu'ont fait Moïse et Miriam. Suit l'accusation de promiscuité sexuelle à l'occasion de ces danses.

Théodoret dit à peu près la même chose des méléciens d'Egypte (*Haer. fab.* II, 7) : « Chaque jour ils se purifient le corps par un bain, ils chantent des hymnes avec battement de mains et certain mouvement de danse, ils agitent beaucoup de sonnettes suspendues à une pièce de bois ; et tout le reste est à l'avenant. » Quoi qu'il en soit du « reste », nous retrouvons ici la danse, le chant, le battement de mains et même un peu de musique.

Somme toute, une recherche exacte montre que la danse rituelle a existé pendant longtemps dans l'Eglise chrétienne. A ce propos l'on peut citer encore un passage des écrits mandéens qui est un trait de polémique contre les chrétiens (cf. BRANDT, *Mandaeische Schriften*, 41, cf. 86, 98). Le texte, que Reitzenstein rapporte au temps de Constantin, est ainsi conçu : « Ils appellent les hommes, ils se font valoir par or et argent, monnaie et bien ; ils les remplissent de convoitise et ils les séduisent ; ils en prennent quelques-uns par le chant, la danse et le plaisir. Ils en séduisent par des images d'or et d'argent et par d'autres objets semblables qui ne valent rien. » Le dernier trait, selon Reitzenstein, viserait le paganisme. Mais le passage, dans son ensemble, est en rapport avec le culte religieux, et il n'y a pas lieu d'en douter pour ce qui regarde le chant et la danse. Si le trait concerne réellement le christianisme, il en faudrait conclure que la danse y tenait plus de place qu'on ne l'aurait pu croire d'après les témoignages directs.

En tout cas nous comprenons mieux maintenant un trait singulier du livre d'Hermas (*Sim.* IX, 11). Hermas est invité à demeurer une nuit, comme un frère, avec les vierges qui personnifient les vertus chrétiennes. « Et celle qui paraissait être la première se mit à me donner des baisers et à me serrer dans ses bras ; les autres, la voyant m'embrasser, se mirent aussi à me donner des baisers, à me promener autour de l'édifice (la tour de l'Eglise) et à jouer avec moi. Et moi, je fus comme rajeuni et je me mêlai à leurs jeux. Les unes exécutaient une ronde, d'autres dansaient, d'autres chantaient; quant à moi, gardant le silence,

j'allais avec elles autour de l'édifice et je m'associais à leur joie. » On ne peut supposer qu'un moraliste chrétien ait imaginé pareille scène s'il n'avait connu des pratiques semblables dans les réunions cultuelles de l'Eglise.

Ce que dit Ignace du chœur des chrétiens unis à l'évêque n'est pas décisif en faveur de notre thèse, mais n'est pas non plus sans signification pour nous. Nous lisons (*Eph.* IV, 2 ; cf. XIX, 25 ; et *Rom.* II, 2) : « Que chacun de vous entre dans ce chœur, afin que, réalisant l'harmonie dans la concorde, prenant, en unité, le ton de Dieu, vous chantiez d'une seule voix par Jésus-Christ louange au Père. » La pensée de l'évêque d'Antioche n'est-elle pas plus vivante et plus réelle, aussi plus intelligible, si on la met en rapport avec des scènes de culte pareilles à celles que décrivent les Actes de Jean ? De même la prière suivante que nous lisons dans les Actes d'André (*Mart. And.* I, 13) : « Deviens mon calmant et dissous mon corps, pour que mon âme te loue, en dansant avec les anges. » Et l'inscription chrétienne (Rossi, *Bullet. di Archeol. christ.*, 1882, p. 95) : « Requies secura te[net], ludoque choreas inter felices animas et [a]mœna piorum. » Aurait-on pensé que la gloire de Dieu était célébrée dans l'éternité par des chœurs de danse, s'il n'en avait pas été ainsi sur la terre ?

Il n'est pas étonnant que la danse ait été pratiquée dans le culte chrétien, puisqu'elle se rencontre partout dans les cultes païens. Dans les humanités primitives, elle est naturellement produite par les excitations de la vie rituelle, elle est une des formes nécessaires du rite. On la trouve particulièrement associée aux fêtes des morts, où les sentiments des participants sont très surexcités. Comme le plus ancien culte chrétien fut une fête de la mort et de la résurrection du Seigneur, la danse n'y était aucunement déplacée. Le repas sacramentel n'y fait point obstacle, rien n'étant plus fréquent que cette combinaison de la danse et du repas sacré. N'avons-nous pas trouvé, dans les Actes de Jean, la danse présentée en équivalent de la cène ? Et les accusations calomnieuses, toujours renouvelées, des païens contre les assemblées chrétiennes ne comportent-elles pas pour nous une explication facile ? Les plus anciens apologistes du christianisme ont à défendre le culte chrétien contre des accusations de cannibalisme rituel et de débauche. La première accusation est certainement en rapport avec le mythe du mystère chrétien, la communion au Sauveur mourant. L'autre accusation n'a aucun rapport avec le mythe. On a voulu l'expliquer par la coutume du « saint baiser » dont parle Paul ; mais l'explication pourrait bien n'être pas suffisante. L'accusation est ainsi formulée dans Minucius Felix (*Octav.* 9) : « Ad epulas solemni die exeunt cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexus omnis homines et omnis ætatis. Illic post multas epulas, ubi convivium caluit et incestæ libidinis ebriatis fervor exardit, canis qui candelabro nexus est, jactu offulæ ultra spatium lineæ qua vinctus est ad impetum et saltum provocatur. Sic everso et extincto conscio lumine impudentibus

tenebris nexus nefandæ cupiditatis involvunt. » Dans sa réplique, Minucius Felix (*Oct.* 31) nie les excès de table et les actes d'impudicité, mais il ne dit mot du désordre qui se produit après l'extinction de la lumière, et on a l'impression qu'il ne veut pas s'expliquer là-dessus. Serait-ce la danse rituelle que les païens auraient ainsi travestie ? Certaines assertions de Tertullien dans son apologie seraient compatibles avec cette hypothèse. Pareillement ce que dit Justin (*Dial.* 10, 1 ; cf. *Apol.* I, 26, 7 ; et ORIGÈNE, *Cels*, VI, 27) : « Je vous le demande, est-ce que vous croyez que nous mangeons des hommes et qu'après avoir banqueté nous éteignons les lumières pour nous rouler dans des unions coupables ? » La forme et l'opiniâtreté de l'accusation semblent plus aisées à expliquer par la coutume des danses rituelles. N'oublions pas que la danse des thérapeutes paraît avoir été interprétée de la même façon par certains.

Dans un intéressant ouvrage qui se rapporte à des temps plus récents, Villetard (*La Danse ecclésiastique*, 1911) a montré que la danse rituelle avait été pratiquée dans l'Eglise de France jusqu'au XVI^e^ siècle, et il a même cru pouvoir expliquer par cette coutume la disposition des édifices religieux. « Dans les premières églises », dit-il (p. 5), « fut ménagé un espace plus élevé nommé le chœur (du mot *chorus*, *chorea* danse), pour que là précisément il fût possible d'accompagner de marches cadencées, d'évolutions rythmées, le chant des hymnes et des cantiques. Aux jours de fêtes, l'honneur de commencer et de mener la danse en rond était même réservé à l'évêque. » Ne risquons ici aucun jugement (1). Mais le chœur devait avoir originairement analogie avec la haute plate-forme des temples d'Isis (cf. APULÉE, *Métam.*, XI, 24) et avec l'espace libre du mithréum où se déroulaient les cérémonies dramatiques du culte mithriaque.

Ce sujet de la danse rituelle dans le christianisme primitif pourrait donc bien n'être pas simple affaire de curiosité, peu digne d'une discussion scientifique. La chose en elle-même parut d'abord assez naturelle pour qu'on n'y fît pas attention, mais ce ne fut pas un fait isolé ni sans importance par rapport au caractère du culte chrétien. Un culte où l'on danse, où l'on chante en dansant, où l'on cherche, à l'occasion, par ce moyen l'extase,

---

(1) Il n'y aurait pas sans doute grande témérité à constater que l'assemblée chrétienne est dès les premiers temps un chœur liturgique ; que le chœur des églises est l'endroit où siège le clergé, organe principal de ce chœur liturgique, et où se déroulent les cérémonies du culte ; enfin que ces cérémonies eurent pendant longtemps un caractère dramatique beaucoup plus accentué que celui qui appartient à la liturgie proprement romaine des derniers siècles. Il n'y a pas encore longtemps que des chantres en chape s'en allaient chantant dans le chœur de nos églises, à pas cadencés, les proses du rituel dit gallican. Cette coutume n'avait pas été inventée par les jansénistes. — *N.D.L.R.*

ne procède pas des exercices religieux de la synagogue ; il tient de l'esprit hellénique plutôt que de l'esprit juif ; il ne se rattache pas à l'étude de l'Ecriture ni à l'exégèse biblique ; il est apparenté aux cultes de mystères où les fidèles assez souvent devaient prendre part aux drames sacrés qui s'y jouaient. Ainsi l'existence de la danse rituelle conduit à la conclusion où l'auteur de la présente étude était arrivé dans un travail antérieur (*Altchristliche Liturgien : Das christliche Mysterium* (1)), en partant d'autres considérations. L'objet essentiel du culte chrétien était de célébrer la mort et la résurrection du Seigneur. Si la danse a disparu du culte journalier de l'Eglise, ce fut sans doute parce que d'autres pensées vinrent à dominer les idées primitives. Bientôt le principal ne fut plus de renouveler rituellement, par commémoration, la mort sacrificielle de Jésus-Christ, mais d'offrir à Dieu son corps et son sang, comme oblation des chrétiens. La participation des fidèles au mystère n'était plus la même et tendait à s'effacer de plus en plus, les prêtres seuls présentant à Dieu le sacrifice pour le bien des fidèles.

Peut-être aussi la disparition de la danse rituelle tient-elle en partie à ce que les chrétiens rencontraient souvent cette pratique dans les cultes païens. Ce sont ces danses païennes que visent plusieurs des condamnations portées par l'Eglise. Le vingt-troisième canon du troisième concile de Tolède (539) émet cette interdiction : « Exterminanda omnino est irreligiosa consuetudo quam vulgus per sanctorum solemnitates agere consuevit, ut populi qui debent officia divina attendere, saltationibus et turpibus invigilant cantibus, non solum sibi nocentes sed et religiosorum officiis perstrepentes. » Pour ce motif, le concile condamne les danses. La danse en question n'appartient pas proprement au culte chrétien, et elle vient plutôt gêner le culte officiel de l'Eglise ; ce sont des chrétiens de fraîche date qui voudraient associer leurs vieilles coutumes à la nouvelle religion.

Il en va de même pour les pratiques dénoncées dans une homélie attribuée à Augustin (*Hom.* CCLXV ; *Patr. lat.* XXXIX, 2239). Ce sont danses et chants qui avaient lieu devant l'église et non à l'intérieur ; survivance de coutumes païennes que le peuple avait rattachées aux fêtes chrétiennes et que l'Eglise répudiait.

Entendons enfin Chrysostome, commentant la danse exécutée par la fille d'Hérodiade (*Hom.* XLVIII, *in Matth.* ; *Patr. gr.*, LVII-LVIII, 491). « Où il y a danse, là est le diable. Car ce n'est pas pour cela que Dieu nous a donné des pieds, mais pour que nous marchions droit ; ce n'est pas pour que nous offensions la décence, pas pour que nous sautions comme des chameaux, aussi bien ces bêtes sont-elles fort déplaisantes à voir danser (cf. *Hom.* XII

(1) Voir *Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, 1921, pp. 546-549. — *N.D.L.R.*

*in Col. ; Patr. gr.* LXIII, 386), et encore plus les femmes, — mais pour danser en chœur avec les anges. Car, si le corps, ce faisant, est avili, l'âme l'est encore plus. Ainsi dansent les démons ; ainsi se moquent les ministres des démons. » Et ailleurs (*De Lazaro*, I ; *Patr. gr.* XLVII-XLVIII, 963) : « Vous avez été ivres d'une sobre ivresse et vous avez dansé en chœur avec Paul. Il vous en est revenu double gain, parce que vous vous êtes abstenus de la danse inconvenante des ivrognes et que vous avez exécuté les bonds spirituels, où il y a beaucoup de décence... ; et quand les autres dansaient en chœur pour le diable, en fréquentant ce lieu, vous avez fait de vous-mêmes des instruments et des vases spirituels. » Chrysostome polémise contre la danse, qu'il regarde comme une institution de Satan, et il a en vue les fêtes des calendes auxquelles il ne veut pas que participent les chrétiens. Quant à ceux-ci, il paraît bien ne vouloir pas qu'ils dansent autrement que par métaphore et en esprit.

La pratique de l'Eglise en ce qui concerne la danse rituelle n'a pas suivi une évolution rectiligne. D'abord on n'a vu rien de païen dans la danse, et il ne semble pas, d'ailleurs, que celle-ci ait été empruntés directement à un culte païen. Ce n'a été le cas que plus tard pour certaines danses. Au début, l'Eglise paraît avoir usé de la danse assez librement. Quand on a combattu la danse, on s'est fondé sur ce que la danse s'accompagne facilement de chants lascifs et de gestes impudiques ; c'est sur cette considération que s'est réglée l'attitude de l'Eglise. Mais la résistance de la coutume montre que la danse rituelle avait été étroitement liée au culte chrétien et qu'elle répondait en quelque façon à un besoin des croyants.

GILLIS P : SON WETTER

---

Cet article est paru dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, dont Loisy était directeur, en 1922. Tome VIII, pages 254-275.

Le Gérant : R. RAVELLI

Imp. LEROY, La Ferté-Macé — Dépôt légal 2e trim. 1961